Zeitschrift: Mobile : la revue d'éducation physique et de sport

Herausgeber: Office fédéral du sport ; Association suisse d'éducation physique à

l'école

Band: 3 (2001)

Heft: 4

Rubrik: J+S 2000

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. <u>Voir Informations légales.</u>

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

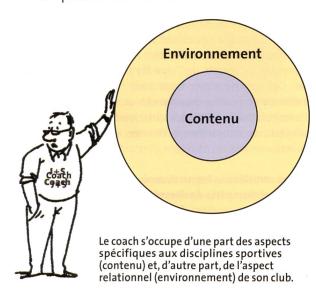
Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Une importante fonction à pourvoir

J+S 2000 marque le renouvellement de la célèbre institution mise en place par la Confédération voilà bientôt 30 ans dans le but de promouvoir le sport de la jeunesse. Les points positifs de J+S seront maintenus, mais J+S 2000 entend s'adapter aux changements qui sont survenus et pouvoir continuer à le faire à l'avenir. Parmi les nouveautés, la fonction de coach J+S, qui aura pour tâche principale de garantir la qualité des offres.



es fédérations et les clubs sont liés à J+S par des accords et des contrats de collaboration. Les monitrices et les moniteurs sont tenus d'appliquer les objectifs et les exigences de J+S en collaboration avec les jeunes. Les interlocuteurs et les promoteurs de J+S sont des organisations telles que les associations, les clubs, les fédérations, les écoles et les communes – toutes représentées par leur coach J+S.

Ancré dans l'organisation

Le coach J+S est issu – à l'inverse de son prédécesseur, le conseiller J+S – de l'organisation elle-même et il est intégré à la section jeunesse de cette dernière. Il planifie à long terme la structure des groupes d'entraînement et le recrutement de nouveaux moniteurs et monitrices. Le coach assure le contact avec la direction du club, et, si nécessaire avec la fédération, la direction de la discipline et le service cantonal J+S (pour présenter les planifications, annoncer les modifications et veiller au respect des prescriptions).

Les formations débutent l'année prochaine

Les fédérations ont annoncé leurs ambassadeurs jusqu'au 31 janvier 2001 et informé les clubs des changements imposés par J+S 2000. En mars et en avril, les ambassadeurs des fédérations ont été préparés à leur tâche. D'ici le mois de juin, tous les clubs seront informés par les ambassadeurs. Les clubs doivent maintenant annoncer leur coach J+S à l'adresse centrale de leur fédération, et ce jusqu'en octobre. Ces coachs seront ensuite formés lors du premier semestre de l'année prochaine. Après l'introduction progressive de J+S 2000, l'institution J+S retrouvera dès le début de l'année 2003 son nom officiel d'origine.

Des questions?

Si vous avez des questions à ce sujet, vous pouvez consulter le site internet www. baspo.ch ou les pages de votre fédération consacrées à ce sujet (liens sur le site de l'OFSPO).

